



La Lettre de Saint Florent

« JE M'EN TIENS À LA MESSE TRADITIONNELLE »

Le Père R.-Th. Calmel op est l'un des premiers prêtres à s'être opposé publiquement à la réforme liturgique. Dès janvier 1970, il a publié dans la revue **Itinéraires** une déclaration courte mais dense pour expliquer son choix. Un demi-siècle s'est écoulé et les premiers mots de son texte n'ont rien perdu de leur brûlante actualité : « *Je m'en tiens à la Messe traditionnelle, celle qui fut codifiée, mais non fabriquée, par saint Pie V, au XVI^e siècle, conformément à une coutume plusieurs fois séculaire.* »

UNE TRANSMISSION ININTERROMPUE

« *Je m'en tiens à la Messe traditionnelle.* »

Parler de la messe *traditionnelle* est loin d'être anodin sous la plume du dominicain. L'apparition du nouveau missel pose en effet un problème de terminologie inédit : comment désigner la liturgie qui était en usage jusque-là dans l'Église latine ?

Les journalistes ont longtemps parlé de la Messe *en latin*. Expression inadéquate, car, d'une part, l'**Ordo Missæ** de Paul VI est lui aussi destiné à l'Église *latine* et, d'autre part, certains prêtres célèbrent eux aussi la liturgie de Paul VI *en latin*. La langue liturgique n'est donc pas ce qui distingue essentiellement les deux missels.

Entre 1994 et 2007, les publications du **Centre International d'Études Liturgiques** évoquent avec insistance la Messe *grégorienne, tridentine* ou *classique*. Ces qualificatifs permettent, d'une part, de mettre en valeur l'enracinement historique de la Messe romaine et, d'autre part, de ne pas prendre position face au nouveau missel. Ici, le passé consensuel permet de cacher un présent conflictuel.

En 2007, Benoît XVI établit que l'unique rite romain peut désormais être célébrée de deux manières : la forme ordinaire et la forme extraordinaire. Au dire du pontife, « ces deux expressions de la *lex orandi* [= règle de la prière] de l'Église n'induisent aucune division de la *lex credendi* [= règle de la foi] de l'Église » (Motu proprio **Summorum Pontificum**, 7 juillet 2007, art. 1). Les mots ont été choisis pour favoriser la coexistence pacifique entre les deux missels.

Dès 1970, le Père Calmel met en lumière ce qui définit le missel en usage depuis des siècles dans l'Église latine : il est *traditionnel*. La Messe romaine n'est ni d'hier ni d'avant-hier. Elle a été transmise — avec tout ce que cela suppose d'évolution, de perfectionnement, d'embellissement, de correction et de réforme — depuis les catacombes, en passant par saint Grégoire le Grand et saint Pie V, jusqu'à saint Pie X et Jean XXIII.

Février 2020

Adresses

Prieuré Saint-Florent
93, rue du Général De Gaulle
67280 URMATT
Tél. 09 60 40 01 77
prieurestflorent.fsspx@sfr.fr

Chapelle N.D. du Rosaire
28, rue du Faubourg-de-Pierre
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 22 61 06

Sommaire

« Je m'en tiens à la
messe traditionnelle » p. 1
Une chrétienne influente :
sainte Geneviève p. 3
Le calendrier du mois p. 4

N° 266

Même s'il ne méritait aucune réserve sur la forme ou sur le fond, le missel de 1969 n'en deviendrait pas pour autant traditionnel. Les circonstances de son apparition, l'intention déclarée de ceux qui l'ont composé, l'utilisation de matériaux étrangers à la tradition latine (prières juives, préfaces orientales, etc.), tout cela manifeste la nouveauté qui est inhérente au missel de Paul VI.

Certains partisans du nouveau missel sont d'un avis tout différent. A les entendre, le missel de 1969 serait même plus traditionnel que celui codifié par saint Pie V, car il a réintroduit dans la liturgie des usages (la prière universelle ou le geste de paix) et des prières (l'anaphore de saint Hippolyte utilisée pour composer la Prière eucharistique II) qui étaient perdus depuis des siècles.

En réalité, cette posture illustre la confusion entre tradition et archéologisme déjà notée par le pape Pie XII : « *Quand il s'agit de liturgie sacrée, quiconque voudrait revenir aux antiques rites et coutumes, en rejetant les normes introduites sous l'action de la Providence, à raison du changement des circonstances, celui-là évidemment, ne serait point mû par une sollicitude sage et juste.* » (Encyclique **Mediator Dei**, 20 novembre 1947). La tradition, ce n'est pas l'ancien mais l'ancien transmis.

UN RETOUR À LA FORME

« *Je m'en tiens à la Messe [...] codifiée, mais non fabriquée, par saint Pie V, au XVI^e siècle.* »

En ajoutant ces mots, le Père Calmel répond par avance à qui voudrait comparer le missel publié par Paul VI dans le sillage du concile Vatican II et le missel publié par saint Pie V en application du concile de Trente.

Le pape saint Pie V entendait en effet procéder à un toilettage, à une réforme et à une codification du rite romain. Un toilettage pour débarrasser le rite romain des excroissances récentes en provenance des liturgies diocésaines (profusion de séquences et de préfaces). Une réforme pour redonner au rite romain la forme qui est la sienne à Rome et que les liturgies diocésaines tendaient à obscurcir. Une codification pour offrir aux prêtres de l'Église latine un texte officiel, d'une orthodoxie reconnue et accessible à tous sans encourir les foudres épiscopales.

« *A la vérité, le Missel de 1570 diffère très peu du premier Missel qui ait été imprimé, en 1474, lequel déjà répète fidèlement le Missel de l'époque d'Innocent III.* » (**Institutio Generalis Missalis Romani**, 2002, n° 7). On ne peut en dire autant du nouveau missel qui voit la répartition des messes du dimanche sur trois années et des messes de semaine sur deux années (au lieu d'une année), le déplacement de nombreuses

fêtes du sanctoral, la suppression du temps de la Septuagésime, etc...

UNE COUTUME MULTISÉCULAIRE

« *Je m'en tiens à la Messe traditionnelle [...] codifiée [...] par saint Pie V [...] conformément à une coutume plusieurs fois séculaire.* »

Outre son caractère traditionnel et sa codification par le pape saint Pie V, le missel ancien est le fruit d'une coutume multiséculaire. Blaise Pascal disait que « *la coutume est une seconde nature* », car, telle la nature, elle oriente et consolide l'agir humain dans une direction précise.

Saint Thomas d'Aquin note que la coutume résulte de la multiplication des actes et qu'elle a le pouvoir d'expliquer les lois humaines voire de les changer : « *Lorsqu'un acte se répète un grand nombre de fois, cela paraît bien émaner d'un jugement délibéré de la raison. De ce fait, la coutume a force de loi, abolit la loi et interprète la loi* » (I-II, q. 97, a. 3, c).

La coutume est un des éléments du droit de l'Église. Alors que la tradition et la loi résultent d'un acte fondateur de l'autorité, la coutume précède l'intervention de l'autorité, laquelle « *se borne à donner valeur légale à des usages déjà observés en fait par la communauté* » (Raoul Naz, **Dictionnaire de droit canonique**, t. 4, col. 731-732).

Avant d'être codifiée par saint Pie V, avant de devenir une loi dans l'Église latine grâce à la Bulle **Quo primum** édictée par le même pontife, la messe romaine était une coutume en usage depuis des siècles : « *La liturgie romaine est restée à travers les siècles presque inchangée dans sa forme initiale, faite de simplicité et même d'austérité. [...] Au cours des temps, plusieurs papes y ont apporté des modifications rédactionnelles, comme le fit dès le début le pape saint Damase (366-384) et, plus tard, surtout saint Grégoire le grand (590-604). La liturgie damasogrégienne est restée en vigueur dans l'Église catholique romaine jusqu'à la réforme liturgique actuelle* » (Klaus Gamber, **La réforme liturgique en question**, Edition Sainte-Madeleine, 1992, p. 16).

Saint Pie V était conscient de ce fait, puisqu'il stipule dans sa Bulle que la messe romaine est obligatoire dans tous les diocèses et ordres de l'Église latine, sauf là où une coutume liturgique différente est en vigueur depuis deux siècles au minimum. C'est pourquoi certains diocèses (Lyon, Braga, Tolède, Milan) et quelques ordres religieux (dominicains, chartreux, prémontrés) ont pu conserver leur liturgies particulières... jusqu'à la réforme liturgique de 1969 !

A suivre...

Abbé François KNITTEL

UNE CHRÉTIENNE INFLUENTE : SAINTE GENEVIÈVE

Trois vierges vénérées en France sont à l'honneur en cette année 2020 : Jeanne d'Arc canonisée il y a cent ans, Odile entrée dans son éternité il y a treize siècles, mais aussi Geneviève dont l'Église célèbre le seizième centenaire de la naissance. Ces figures illustrent ce que le christianisme doit au génie féminin.

La vie de sainte Geneviève est bien connue grâce à un récit biographique rédigé moins de vingt ans après sa mort à la demande de sainte Clotilde. Ce livre que l'on doit à un prêtre burgonde offre une information fiable. Il présente la sainte comme une vierge consacrée à Dieu qui défendit vaillamment Paris et rayonna sa foi dans la société. L'histoire a conforté ces dires.

Une vierge engagée dans la vie de la cité

Issue d'une grande famille de l'aristocratie gallo-romaine, Geneviève naît à Nanterre vers 420. Alors qu'elle a un peu plus de sept ans, elle rencontre l'évêque saint Germain d'Auxerre qui fait route vers la Grande Bretagne avec saint Loup de Troyes et quelques prêtres pour combattre le pélagianisme. Germain discerne les dons de Geneviève et lui propose de se consacrer à Dieu, avant de lui remettre un pendentif marqué d'une croix. De fait, la vocation de la jeune fille mûrit dans le silence malgré l'opposition de sa mère. Vers 20 ans, Geneviève reçoit le voile des mains d'un évêque. Sans entrer dans un couvent, elle s'adonne à une vie ascétique.

À la mort de son père et de sa mère qui survient quand elle a 25 ans, Geneviève part habiter Paris chez une parente qui est peut-être sa marraine. Avec d'autres jeunes filles, elle vit sa consécration à Dieu à travers la prière, la pénitence et les œuvres de miséricorde. En outre, elle poursuit une activité politique, car elle hérite de son père une charge de magistrat municipal.

Sainte Geneviève dispose d'importants revenus et de grands domaines aux alentours de Paris et de Meaux qu'elle utilise pour nourrir les pauvres et les malheureux. Son action politique est inséparable de sa foi. La charité de Geneviève rejoint le bien commun politique.

La protectrice de Paris

Au printemps 451, alors que les Huns et leur chef Attila approchent de Paris, la population prend peur, car ces hordes barbares incendient les villes et se livrent au pillage partout où ils passent. Alors que le peuple veut fuir, Geneviève garde son sang-froid et invite chacun à se confier en la Providence. Elle rappelle aux femmes les exemples bibliques de Judith et d'Esther et elle leur demande de s'unir à elle dans la prière et le jeûne pour éloigner le fléau. Avec fougue, elle invite le peuple à la résistance spirituelle, plutôt qu'à la lâcheté : « *Que les hommes fuient, s'ils veulent, s'ils ne sont plus capables de se battre. Nous les femmes, nous prions Dieu tant et tant qu'Il entendra nos supplications* ». De fait, la ville est préservée. Attila met le siège devant Orléans, mais il échoue dans son entreprise. Par sa clairvoyance et son courage, Geneviève gagne la confiance du peuple de Paris.

En 465, alors que Childéric — le père de Clovis — organise un blocus pour s'emparer de la ville que les Romains tiennent toujours, sainte Geneviève se charge d'approvisionner la cité et part chercher du blé sur ses terres pour éviter la famine. Artisan de paix, elle entend préserver l'unité de la cité et tente de ménager toutes les forces en présence.

Geneviève veille en outre sur la foi des Parisiens. Pour contrer l'arianisme que propagent les Wisigoths et les Ostrogoths, elle promeut le culte du premier évêque de Lutèce, saint Denis, qui au dire de la tradition fut l'un des sept évangélistes de la Gaule. Sainte Geneviève fait construire une église sur le tombeau du saint qui est au nord de la ville. L'édifice devient rapidement un lieu de pèlerinage.

Un rayonnement chrétien exceptionnel

Geneviève manifeste la présence du Christ par les miracles qu'elle accomplit en son nom, mais aussi plus simplement par le témoignage de sa foi. Elle développe à distance une amitié spirituelle avec Siméon le stylite, un solitaire oriental de trente ans au moins son aîné. Ainsi, du haut de sa colonne, Siméon demanda un jour à des marchands gaulois de lui donner des nouvelles de la sainte et de la saluer de sa part. La patronne de Paris fait le lien entre l'Occident et l'Orient.

Vers 493, Geneviève se lie d'amitié avec sainte Clotilde qui vient d'épouser Clovis. Par ses prières et son exemple, elle favorise la conversion du roi. Un tel acte favorise la christianisation de la Gaule.

Décédée à Paris un 3 janvier, vers 500, Geneviève est tout de suite vénérée comme une sainte. Une chapelle de bois est érigée sur le lieu de sa sépulture, avant que Clovis ne projette de construire une plus vaste église. Le roi demandera à être enterré là où repose la sainte.

Les processions organisées en l'honneur de sainte Geneviève au fil des siècles témoignent de la confiance et de la reconnaissance que les Parisiens ne cessèrent de lui accorder. En 885, alors que les Normands assiégèrent Paris, la ville invoqua sa patronne. En 1130, lorsqu'une fièvre pestilentielle, « le mal des ardents », s'abattit sur la ville, la population recourut encore à l'intercession de sa puissante protectrice. La fête de Sainte Geneviève des Ardents, le 26 novembre, commémore ce miracle.

Sainte Geneviève est un des visages de la France chrétienne que la Révolution française n'épargna pas. Son tombeau fut vandalisé et ses restes brûlés. Malgré tout des reliques de la sainte demeurent à Paris, sur la « montagne » qui porte son nom, en l'église Saint-Étienne-du-Mont.

Fêtée le 3 janvier dans tous les diocèses de France, spécialement à Paris, sainte Geneviève a été déclarée patronne des gendarmes. Sa longue vie, riche et féconde en œuvres, offre un modèle de sainteté apostolique qui invite à l'engagement : service de Dieu, de l'Église et de la patrie.

Abbé Pierre-Marie BERTHE

A STRASBOURG		PROGRAMME LITURGIQUE FÉVRIER 2020		AU MULLERHOF	
Messes	Confessions			Messes	Confessions
11h00	10h30	Sa 01	St Ignace d'Antioche, E. & M., mémoire	11h00	
10h15	09h30	Di 02	PURIFICATION DE LA T.S.V. MARIE	08h30	07h45/09h45
		Lu 03	De la férie, mémoire	08h00	
		Ma 04	St André Corsini, E. & C.	07h30	
		Me 05	Ste Agathe, V. & M.	07h30	
		Je 06	St Tite, E. & C., mémoire	07h30	
		Ve 07	St Romuald, A.	18h15	
		Sa 08	St Jean de Matha, C.	11h00	
10h15	09h30	Di 09	SEPTUAGÉSIME	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 10	Ste Scholastique, V.	08h00	
07h15		Ma 11	Apparition de la Vierge à Lourdes	07h30	
18h15	17h45	Me 12	Les 7 saints fondateurs des Servites de Marie	07h00	
07h15		Je 13	St Benoît d'Aniane, A.	07h30	
18h15	17h45	Ve 14	De la férie, mémoire	11h00	
11h00	10h30	Sa 15	Sts Prict, Marin et Élide, Mm., mémoire	11h00	
10h15	09h30	Di 16	SEXAGÉSIME	08h30	07h45/09h45
		Lu 17	De la férie	08h00	
		Ma 18	De la férie, mémoire	07h30	
		Me 19	De la férie	07h30	
		Je 20	De la férie	07h30	
		Ve 21	De la férie	11h00	
11h00	10h30	Sa 22	CHAIRE DE SAINT PIERRE APÔTRE	11h00	
10h15	09h30	Di 23	QUINQUAGÉSIME	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 24	De la férie	08h00	
07h15		Ma 25	SAINT MATHIAS APÔTRE	07h30	
18h15	17h45	Me 26	MERCREDI DES CENDRES	07h30	
07h15		Je 27	De la férie	07h30	
18h15	17h45	Ve 28	De la férie, mémoire	11h00	
07h15		Sa 29	De la férie	11h00	

Dates à retenir :

- Récollecion du Tiers-Ordre de la Fraternité : samedi 7 mars à L'Etoile du Matin

Carnet paroissial :

- Mr Pierre Humbert, décédé le 30 décembre à Strasbourg, enterré le 3 janvier à Strasbourg

Activités à Strasbourg :

- Chorale grégorienne : le dimanche à 09h30
- Polyphonie : se renseigner
- Catéchisme : mercredis 5 et 12 février à 15h30
- Chemin de croix : 28 février à 17h45
- Vente de gâteaux pour Chartres : dimanche 23 février
- Vêpres et Salut : dimanche 23 février à 17h15
- Cercle St Pie X : lundi 24 février à 19h30

Activités dans la vallée de la Bruche :

- Croisade Eucharistique : dimanche 2 février à 9h45
- Vêpres et Salut : dimanche 9 février à 16h45
- Vente de gâteaux pour Chartres : dimanche 23 février
- Cercle St Pie X : vendredi 28 février à 19h30